Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

20 Juin 2022

HIERARCHISATION ET REVALORISATION DES CONSULTATIONS

La valorisation de la consultation doit tenir compte de six critères :

- 4 critères communs avec les actes de la CCAM :
  - ✓ Expertise
  - ✓ Technicité
  - ✓ Stress
  - ✓ Durée
- Un critère de responsabilité et un critère de gravité ou d'urgence,
- Un critère temporel de fréquence de l'acte.

L'expertise médicale est un élément essentiel.

Seul le médecin a l'expertise de par sa formation initiale et continue pour poser un diagnostic et déterminer un programme de soins (déterminer la gravité ou l'urgence d'une situation).

Il peut déléguer des actes nécessaires au diagnostic ou des actions thérapeutiques dans le cadre d'une coordination mais il est le seul à avoir l'expertise médicale.

La technicité est également un élément propre au médecin de par sa formation.

Le stress est un paramètre de plus en plus important avec des aspects multiples qui doivent être pris en compte.

Enfin, la durée est un élément de cette hiérarchisation.

Le médecin, et en particulier le médecin libéral, a une responsabilité personnelle et sa conclusion diagnostique et thérapeutique a une valeur particulière à cause de son expertise et est reconnue au niveau juridique (ce qui explique des demandes de certificats médicaux).

La fréquence adaptée des consultations doit permettre la revalorisation des consultations médicales et inciter les médecins libéraux à voir de nouveaux patients.

La 1ère consultation déclaration MT ou Spé doit être valorisée en soi.

Le médecin est un expert médical et il doit être sollicité moins souvent mais avec une consultation gagnant en qualité et en pertinence avec ce degré d'expertise médicale qu'il est le seul à avoir, une technicité accrue et une durée augmentée.

Il faut donc prévoir un espacement des consultations avec, dans l'intervalle, des délégations de tâches mais avec des consultations revalorisées.

A contrario que les consultations rapprochées nécessitées par l'état de santé du patient qui se dégrade par exemple soient valorisées également.

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

Propositions de consultations :

Les actes figurant en italique sont considérés comme étant des cotations de nature à améliorer l'accès aux soins.

▶ G : 30 €

- Consultation de base de suivi du spécialiste en MG : aussi souvent que nécessaire,
- *Téléconsultation et téléconsultation assistée (y compris les téléconsultations téléphoniques dans certains cas quand la visio est impossible),*
- Pose d'implant pharmacologique sous-cutané (QZLA004).

▶ G2 : 60 €

- *Toute première consultation Généralistes avec déclaration Médecin Traitant, non cumulable avec les actes de PDSA*
- *Dossier MDPH, APA et dossier d'admission en EHPAD via trajectoire*
- *Consultation et visite trimestrielle des patients en ALD*
- MIC
- MSH
- Consultations nourrissons : la 1ère consultation du nourrisson, 8ème jour, 9ème et 24ème mois,
- *Consultation et visite pour envoi en urgence au correspondant dans un délai de 5 jours ouvrés (MUT)*
- *Visite en urgence le jour, quitter le cabinet, le jour en semaine + MD (MU)*
- Consultation et Frottis vaginal
- Consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des maladies sexuellement transmissibles (CCP)
- Consultation de suivi de l'obésité de l'enfant de 3 à 12 ans (CSO)
- Consultation annuelle de suivi, coordination, prise en charge de l'enfant autiste (CSE)
- Acte de la consultation et biopsie cutanée (1/2 QZHA001)
- Pose d'un dispositif intra-utérin (JKLD001)
- Ablation ou changement d'implant pharmacologique sous-cutané (QZGA002)
- Dépistage clinique ou audiométrique de la surdité avant 3 ans (CDRP002)
- Avis ponctuel consultant (conditionné par un courrier au MT, possible tous les 6 mois).

▶ G 2,5 : 75 €

- *Consultation annuelle pour sa (les) pathologie chronique d'un patient que l'on a confié à une IPA*
- Consultation annuelle d'observance et iatrogénie pour certains patients polypathologiques, 3 ALD
- Examen prénatal précoce du 1er trimestre

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

▶ G 2,5 : 75 € (suite)

- Test d'évaluation d'une dépression, applicable une seule fois par an après une première cotation d'évaluation initiale (ALQP003)
- Test d'évaluation d'un déficit cognitif, applicable une seule fois par an après une première cotation d'évaluation initiale (ALQP006)
- Consultation de repérage des troubles du spectre autistique 1 fois par patient (CSE)
- Consultation information initiale cancer ou neurodégénératif (MIS)
- Consultation information initiale VIH (PIV)
- Création d'un VSM structuré pour un patient en ALD
- Consultation annuelle de salariés exposés à certains risques professionnels ou agents cancérigènes durant leur carrière après la cessation de leur activité.

▶ G 3,5 : 105 €

- Consultation structuré de prévention à 3 périodes charnières de la vie du patient (25, 45 et 65 ans).
- Consultation de synthèse multidisciplinaire annuelle pour le médecin traitant.
- *Consultation et visite très complexe de prise en charge en urgence d'un patient avec orientation organisée vers une structure de soins.*
- *Consultation initiale des troubles neuro-développementaux avec cotation et avec réévaluation tous les 5 ans.*

▶ Majorations persistantes :

- *MRT 15 € pour tous les médecins généralistes, si prise en charge d'un patient régulé par le 15 ou par le SAS*
- *Persistance des majorations de nuit, de week-end et jours fériés ainsi que les majorations DROM.*
- MD y compris pour la PDSA (25€)
- Majoration pour consultation ou visite d'un enfant de 0 à 6 ans : MEG
- ECG

▶ Forfaits médecin traitant :

Patient	Forfait actuel	Nouveau forfait	Conditions (exemples)
Classique	5 €	5 €	Exercice coordonné Améliorer la prévention (ex augmenter 5% dépistage K coloR
Enfant <6 ans	6 €	6 €	Améliorer couverture vaccinale
ALD < 80 ans	42 €	42 €	Exercice coordonné
>80 ans	42 €	42 €	Diminuer le nombre de patient sans MT
ALD > 80 ans	70 €	100 €	Diminuer le nombre de patient sans MT